

## Aux urnes citoyens !



COLLECTIF CITOYEN DE MIONS  
7-9 allée du Château, 69780 MIONS

Les 9 et 16 mars prochains se dérouleront deux élections à caractère local : les municipales et les cantonales (50% des cantons seront concernés, dont le nôtre canton de Saint Symphorien d'Ozon). Si le maire et les conseillers municipaux ont un rôle bien identifié par la population, il n'en est pas de même pour les conseillers généraux. Pour mémoire, rappelons que les élections cantonales, permettent la désignation des conseillers généraux (50% des cantons d'un département tous les trois ans) qui siégeront au Conseil Général.

Outre le fait d'élire le Président du Conseil Général, ils règlent depuis la loi de décentralisation de 1982, les affaires du département, en particulier la création des services publics départementaux, la gestion des biens du département et son budget. Le transfert de responsabilités progressif mais continu de l'Etat vers les collectivités locales ne cesse de renforcer l'importance de ces Conseils Généraux. Si les élections municipales sont assez bien couvertes par les médias nationaux, à condition qu'elles concernent des grandes villes ou des candidats médiatiques, nul ne parle et ne commente les élections cantonales. D'un côté « la Une du 20 heures », de l'autre, un entrefilet, et encore, dans la presse locale. Ainsi, s'il est impossible d'ignorer les démêlés récents du « fils de » avec le « porte parole de », ou encore le nom de l'actrice ou du chanteur qui est candidat à... il est clair que beaucoup ignorent s'ils sont concernés par les élections cantonales les 9 et 16 Mars prochains !

Un autre aspect concerne le sens que l'on donne au terme « politique » ! Bien souvent, on entend que les élections locales ne sont pas des élections « politiques », car les enjeux sont locaux. Pour notre part, nous considérons qu'elles le sont éminemment ! Quoi de plus « politique » que de choisir et mettre en œuvre les grandes orientations d'urbanisme de sa commune, de créer l'accompagnement social répondant aux besoins des administrés (construction d'une halte garderie ou la rénovation d'une maison de retraite par exemple). Quoi de plus « politique » que d'opérer des choix économiques qui favorisent le commerce local ou l'implantation d'une grande surface ! Certes, chacune de ces décisions se prend au niveau communal, mais avec une forte interdépendance avec le Grand Lyon, le Département (d'où l'importance des élections cantonales !) ou la Région qui contribuent financièrement aux projets.

En conclusion, ces élections touchent et concernent très directement chacun d'entre nous dans sa vie quotidienne. Même si l'étiquette et la couleur politique des candidats ne sont pas obligatoirement le reflet de leurs décisions futures, leur programme doit prendre en compte vos besoins et vos attentes sur l'ensemble des sujets qui FONT votre vie au quotidien.

Et par conséquent, en tant que citoyen vous n'avez qu'une seule attitude : déposer les 9 & 16 mars prochains vos bulletins dans les urnes municipales et cantonales.

**VOTEZ ! VOTEZ POUR QUI VOUS VOULEZ, MAIS VOTEZ !!!**